

INTERVIEW DE M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING AU JOURNAL "LES DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE", DU 12 FÉVRIER 1980, SUR LA VOCATION DE "CAPITALE" EUROPÉENNE DE STRASBOURG

12 FEBRUARY 1980 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

QUESTION.- NE CRAIGNEZ-VOUS PAS QU'IL Y AIT TOUJOURS DES MENACES QUANT À L'AVENIR DE STRASBOURG COMME CAPITALE EUROPÉENNE, DU FAIT DE L'HOSTILITÉ D'UN CERTAIN NOMBRE DE PAYS ET DE GROUPES POLITIQUES ?

- LE PRÉSIDENT.- L'AVENIR DE STRASBOURG COMME CAPITALE EUROPÉENNE REPOSE SUR DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX. CECI EST VRAI EN CE QUI CONCERNE LE CONSEIL DE L'EUROPE, MAIS C'EST ÉGALEMENT LE CAS POUR L'ASSEMBLÉE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES `CEE`.

- JE VOUS RAPPELLE QUE SELON LES TERMES D'UNE DÉCISION PRISE PAR LES GOUVERNEMENTS EN 1958, L'ASSEMBLÉE DOIT SE RÉUNIR À STRASBOURG. CETTE DISPOSITION A ÉTÉ CONFIRMÉE PAR UNE NOUVELLE DÉCISION DU 8 AVRIL 1965 `DATE`. LES CHOSES SONT DONC PARFAITEMENT CLAIRES. IL EST VRAI QUE CES DÉCISIONS CONCERNENT DES "LIEUX DE TRAVAIL PROVISOIRES" FIXES POUR LES DIFFÉRENTES INSTITUTIONS EUROPÉENNES. MAIS IL SERAIT ÉVIDEMMENT INACCEPTABLE QUE CET ACCORD SOIT REMIS EN QUESTION POUR UNE SEULE DES INSTITUTIONS, À SAVOIR L'ASSEMBLÉE.

- J'OBSERVE QUE, JUSQU'À PRÉSENT, PERSONNE N'A SONGÉ À REMETTRE EN QUESTION LES AUTRES ASPECTS DES DÉCISIONS DE 1958 ET 1965. IL VA DE SOI QUE CE SERAIT INACCEPTABLE POUR LA FRANCE. C'EST POURQUOI, JE PEUX VOUS DONNER L'ASSURANCE QUE LES INTÉRÊTS DE STRASBOURG SERONT SAUVEGARDES.\

QUESTION.- LE VENDREDI 22 JUIN 1979 `DATE`, VOUS AVEZ DÉCLARÉ, À L'ISSUE DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU CONSEIL EUROPÉEN DE STRASBOURG, VOTRE SOUHAIT "QUE LA CAPITALE ALSACIENNE PUISSE EXERCER PLEINEMENT SA FONCTION DE CAPITALE DE L'EUROPE DÉMOCRATIQUE". EST-CE QUE VOUS PENSEZ QUE LE CONTRAT QUI SERA SIGNÉ DEMAIN SUFFIRA POUR DONNER À STRASBOURG CETTE CAPACITÉ ?

- LE PRÉSIDENT.- POUR FONDRE SON AMBITION EUROPÉENNE, STRASBOURG PEUT AUJOURD'HUI SE PRÉVALOIR DE TROIS ATOUTS.

- LE PREMIER, C'EST SA SITUATION DE CARREFOUR DE L'EUROPE. ET JE DIRAIS, DE CARREFOUR DE L'HISTOIRE, AUTANT QUE DE LA GÉOGRAPHIE. AU POINT DE RENCONTRE DE LA RÉCONCILIATION PUIS DE L'AMITIÉ FRANCO - ALLEMANDE. AU CENTRE DE CETTE GRANDE ARTERE FLUVIALE QUI EST DÉJÀ, PAR LE RHIN, LE GRAND AXE DE L'EUROPE DU NORD, ET QUI JOINDRA DEMAIN, PAR LE RHONE `CANAL RHIN RHONE`, LA MÉDITERRANÉE. À PROXIMITÉ DES PLUS PUISSANTES ZONES INDUSTRIELLES D'EUROPE.

- LE SECOND ATOUT DE STRASBOURG, C'EST L'ALSACE. STRASBOURG EST LA MÉTROPOLE D'UNE DE NOS PLUS BELLES RÉGIONS, QUI EST AUSSI UNE DES PLUS ACTIVES. C'EST L'ALSACE QUI DONNE À STRASBOURG UNE TRADITION CULTURELLE ET HISTORIQUE ORIGINALE.

- LE TROISIÈME ATOUT DE STRASBOURG RÉSIDE DANS LE SOUTIEN PERMANENT DU GOUVERNEMENT MAIS AUSSI DE L'ENSEMBLE DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS.

- LE CONTRAT QUE J'AI DEMANDÉ AU GOUVERNEMENT DE PROPOSER AU MAIRE DE STRASBOURG ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN AIDERA LA MÉTROPOLE ALSACIENNE À COMPLÉTER EN TROIS ANS SES MOYENS D'ACCUEIL ET SES LIAISONS AVEC LES AUTRES CAPITALES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE. AU-DELÀ DE L'AIDE MATÉRIELLE, IL FAUT VOIR DANS CE CONTRAT UN ACTE POLITIQUE. IL MONTRE LA DÉTERMINATION DU GOUVERNEMENT À SOUTENIR LA VOCATION EUROPÉENNE DE STRASBOURG. C'EST POURQUOI, J'AI TENU À CE QUE CE CONTRAT FUT SIGNÉ AU NOM DE L'ÉTAT PAR LE PREMIER MINISTRE LUI-MÊME, AU PALAIS DE L'ÉLYSÉE, ET EN PRÉSENCE DU CHEF DE L'ÉTAT.

- C'EST EN MÊME TEMPS L'OCCASION POUR MOI DE RÉUNIR DE HAUTES PERSONNALITÉS DE DEUX DÉPARTEMENTS ALSACIENS, ET DE FAIRE LE POINT DE LA SITUATION DE VOTRE RÉGION.\